Éducation comparée / nouvelle série, n°6, pp. 131-160

,

Les effets ségrégatifs de la massification scolaire

Quinze ans d'évolution des systèmes scolaires locaux

Bernard Convert
Clersé,
CNRS, Université de Lille 1,
France

RÉSUMÉ

En observant l'évolution, de 1987 à 2001, d'un système scolaire local d'abord, et d'un ensemble régional de systèmes locaux ensuite, on peut mesurer précisément les « déplacements » de clientèles qui se sont opérés entre les établissements à l'époque de la massification scolaire puis du repli démographique qui l'a suivie. On observe la désertion relative, par leur clientèle traditionnelle, du lycée « classique public de centre-ville » au profit du lycée privé. On observe également que les lycées technologiques ou polyvalents qui ont supporté le plus gros de l'accroissement démographique en ont profité pour élargir leur palette, limitant par là, une ségrégation par les séries, sur fond de « démocratisation » d'ensemble.

MOTS CLÉS

Démographie scolaire, démocratisation scolaire, ségrégation scolaire, marchés scolaires locaux, hiérarchie scolaire

ABSTRACT

In this paper, I study the competition among secondary schools on local scholar markets from 1987 to 2001. During this period, secondary education in France went through two important demographic shifts, first an « exponential » growth and then a slight drop. By studying the variation of different indicators characterizing schools, both sociological and scholar, I can measure precisely the effects of these demographic trends on the competition among them. I can observe a shift from the classical public « lycée » to the private one among pupils from middle and higher classes. I can observe too the function

of public technological schools which has been to bear the most of the demographic burden and to limit social segregation.

L'enseignement secondaire en France a connu depuis 1985 des changements démographiques sans précédents avec dans un premier temps (1985-1995) une croissance « exponentielle » des effectifs lycéens qui a fait passer la proportion de « candidats au baccalauréat dans une génération » de 30% à 70% en dix ans, et dans un second une stagnation voire une baisse de ces mêmes effectifs, phénomène lui aussi inédit dans l'histoire du Lycée en France, qui n'avait jamais connu que la croissance de ses effectifs. Cet article se propose d'étudier précisément les effets de ces changements sur la structure des systèmes locaux d'établissements : comment les différents types de Lycées ont-ils changé, quantitativement et qualitativement, sous l'effet de ces événements démographiques majeurs ? Ce travail s'inscrit dans le courant de recherches sur les interdépendances compétitives, quantitatives et qualitatives, entre établissements constituant un système scolaire local (Delvaux & van Zanten, 2006, van Zanten & Obin, 2008) et sur les effets de la démographie sur ces systèmes d'interdépendance (Maroy & van Zanten, 2007). Mais à la différence de nombre de ces travaux, il ne repose pas sur l'analyse des stratégies d'établissements ou sur celles des familles, qu'il considère l'une et l'autre comme des « boîtes noires »[44], mais sur une méthode rarement employée qui est l'analyse statistique longitudinale sur longue période de la composition sociale et scolaire des établissements.

Dans un premier temps, nous étudions un système scolaire local concret, celui d'une ville moyenne de l'Académie de Lille, dont nous suivons l'évolution pendant quinze ans (1987-2001) ; dans un second

44 Il est impossible de reconstituer précisément sur une période de 15 ans l'ensemble des dispositifs réglementaires et des pratiques administratives en matière d'affectation, et plus encore l'évolution des stratégies d'établissements. Nous disposons néanmoins, ici ou là, d'informations sur ces stratégies, notamment celles tirées d'entretiens auprès des chefs d'établissements réalisés vers 1997. On peut parler plutôt de « boite grise ».

temps nous tentons de généraliser les résultats obtenus, par l'étude des mêmes évolutions à l'échelle agglomérée de l'académie entière.

Un système local d'enseignement typique avant l' « explosion scolaire »

Comme dans toute académie de province, la rencontre entre l'offre et la demande d'enseignement secondaire long fonctionne, sur l'Académie de Lille qui nous servira d'exemple, en un petit nombre de systèmes locaux centrés autour des villes moyennes de l'académie (on compte une douzaine de ces systèmes locaux sur l'ensemble de l'académie). Mis à part pour celui de la métropole lilloise, plus complexe, l'offre scolaire[45], à l'échelle d'un tel système local, est constituée la plupart du temps de 4 ou 5 établissements.

Le cas de figure que nous prendrons ici comme exemple est celui d'une agglomération moyenne (environ 250 000 habitants) comportant à l'origine cinq lycées[46] :

- un lycée privé catholique ne préparant qu'à des baccalauréats « généraux », et faisant partie d'un établissement plus vaste offrant, comme le dit son site internet, un enseignement « de la maternelle aux classes préparatoires » (il s'agit de classes préparatoires aux écoles de commerce). Nous l'appellerons « général privé »

- deux lycées publics de centre-ville, très anciens (ouverts sous le Premier Empire). Le premier, l'ancien « Lycée de garçons », est resté un lycée classique ne préparant qu'aux sections générales. Il est couplé à un collège et offre des classes préparatoires scientifiques, littéraires et commerciales, de bonne renommée. Nous l'appellerons « général public ». L'autre, l'ancien « Lycée de filles » est devenu un

45 Nous ne nous intéressons dans cet article qu'aux établissements dits « généraux et technologiques », à l'exclusion donc de ceux relevant de l'enseignement professionnel.

46 Depuis 1993 (classes terminales ouvertes en 1995), un nouveau lycée public polyvalent créé pour faire face à la croissance des effectifs participe lui aussi, mais à la marge (il n'est pas implanté sur la commune-centre mais dans une commune de banlieue) à cet espace local.

établissement polyvalent, général et technologique : il prépare aux baccalauréats généraux et aux baccalauréats technologiques tertiaires (Sciences et technologies de la Gestion –STG- dans la terminologie actuelle) et il offre pour l'après-bac des sections de technicien supérieur. Nous l'appellerons « polyvalent public »

- un lycée public technologique ne comptant à l'origine que des sections technologiques, industrielles, tertiaires et médico-sociales, à l'exclusion de toutes sections « générales ». Nous l'appellerons « technologique public »

- un lycée technologique catholique de petite taille, lié au réseau lasallien[47]. Nous l'appellerons « technologique privé »

En 1987, début de notre période d'observation, le système scolaire local était encore sous le régime de croisière qui s'était installé à la fin des années 1960, après la première « explosion » scolaire. A cette époque, les établissements portaient encore la trace des grandes divisions scolaires du passé qui tendront à s'estomper par la suite, notamment la division entre le « général » et le « technologique ». C'est ainsi que le lycée « général public », l'ancien « lycée de garçons » (250 élèves de terminale en 1987), avait encore en 1987 un profil de lycée « classique » puisqu'il ne préparait qu'aux séries de baccalauréat les plus anciennes, A (lettres) (30% de ses effectifs), C (maths et sciences physiques) (37%) et D (maths et sciences naturelles) (34%), héritières des classiques « philo », « math élem » et « sciences ex », à l'exclusion notable de la série B (économique et sociale), dernière venue des séries générales (années 1960). Le lycée « général privé » se distinguait, à cette époque, de son homologue public par le fait qu'il préparait déjà, quant à lui, au baccalauréat B et surtout par le faible poids relatif de la « voie royale », la série C : 14% des effectifs seulement contre 37% dans le lycée « général public ».

A l'inverse, les deux lycées « technologiques » avaient encore une tonalité « technologique » très marquée : le lycée « technologique

47 Il s'agit d'un enseignement géré par les Frères des Ecoles Chrétiennes, ayant pour origine l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle (17-18ème siècle) en faveur de l'éducation des enfants des familles pauvres.

public » -303 élèves de terminale- ne comptait que 5% de ses élèves en série B et 2% en série C contre 84% en séries technologiques ; le lycée privé lassallien (63 élèves de terminale en 1987) ne préparait qu'aux séries technologiques tertiaires.

Seul l'ancien « lycée de filles », le plus gros (576 élèves de terminale), était vraiment devenu polyvalent avec, aux côtés des séries générales, des séries technologiques tertiaires qui constituaient 30% de ses effectifs.

Encore très typés scolairement, les établissements l'étaient aussi socialement[48].

C'est ainsi que les familles de cadres intellectuels plébiscitaient le lycée « général public » (31 des 36 enfants de professeurs fréquentaient ce lycée !), alors que les familles d'ouvriers, de contremaîtres ou de petits indépendants y étaient *de facto* exclus (sur 232 enfants d'ouvriers dans l'ensemble des terminales de l'agglomération, 16 seulement fréquentaient ce lycée « général public »).

A l'inverse les enfants d'ouvriers, de contremaîtres et d'artisans étaient très présents à la fois dans le « lycée technologique public » (les garçons, avant tout) et dans le « lycée polyvalent public » (les filles).

Les familles d'agriculteurs scolarisaient leurs enfants principalement dans les deux établissements catholiques, le général et le technologique. Les enfants des familles de chefs d'entreprise fréquentaient dans plus d'un cas sur deux le lycée « général privé », un établissement qui, à cette époque, était, à l'inverse, très peu fréquenté par les enfants d'ouvriers, de professions intermédiaires du public et de professeurs.

48 Rappelons que nous ne préjugeons en rien des mécanismes qui produisaient ces ségrégations sociales de fait malgré les contraintes réglementaires fortes qui pesaient à l'époque sur l'affectation des élèves.

Pour donner une image synthétique de la composition scolaire et sociale des établissements à l'orée de la seconde explosion scolaire, nous pouvons observer plus précisément comment les élèves se répartissaient dans les cinq établissements en fonction de leur sexe, de leur origine sociale et de leur niveau de réalisation scolaire[49] (cf. tableau 1).

Le « lycée général public » apparaît bien à cette époque comme celui de l'élite scolaire et sociale locale : parmi les enfants de cadres « à l'heure », 52% des garçons et 39% des filles (il porte encore la trace de son statut d'ancien « lycée de garçons ») le fréquentaient (alors qu'il n'a un poids global que de 19%). Les chances de fréquenter cet établissement chutaient sévèrement avec l'origine sociale ainsi qu'avec le niveau de réalisation scolaire.

49 Nous avons associé les trois variables dans une combinatoire simple en les réduisant à deux modalités chacune. Sont classés comme « origine cadre » les élèves issus des familles de cadres supérieurs et moyens (actuelles « professions intermédiaires ») ainsi que de membres des professions libérales et de chefs d'entreprise de plus de dix salariés. Dans l'autre catégorie, nous avons inclus toutes les catégories sociales *traditionnellement éloignées du lycée* : ouvriers (auxquels nous ajoutons les agents de maîtrise et les techniciens), employés, et petits indépendants, paysans, artisans ou petits commerçants.

Tableau 1. Répartition des élèves dans les différents lycées en fonction de leur origine sociale, de leur sexe et de leur âge au baccalauréat, en %

Type d'élèves / Lycée	Filles				Garçons				Total
	Origine				Origine				
	Ouvrier, employé, petit indépendant		Cadre		Ouvrier, employé, petit indépendant		Cadre		
	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard	
Général public	19	8	39	17	20	8	52	24	19
Polyvalent public	51	53	37	49	34	35	23	38	43
Technologique public	14	28	1	13	27	46	6	11	22
Général privé	11	4	21	15	16	7	18	25	12
Technologique privé	5	7	3	6	3	4	1	3	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Rectorat de Lille, 1987

Par comparaison, le lycée général privé catholique était moins exclusif socialement mais aussi scolairement : socialement, car entre garçons d'origines sociales différentes les écarts étaient assez faibles (ceci est dû en partie à ce que les enfants d'agriculteurs ont été classés dans la même catégorie que les enfants d'ouvriers) ; scolairement, car il se montrait pour les enfants de cadres (mais pas pour les autres), *plus indulgent au retard scolaire* que l'établissement public concurrent : les jeunes gens « en retard » des familles de cadres étaient même *plus nombreux à le fréquenter* (25%) que leurs homologues « à l'heure » (18%).

L'établissement « technologique public » présentait les caractéristiques exactement inverses de celles du lycée « général public ». Sa fréquentation augmentait quand augmentait l'âge et quand « baissait » l'origine sociale. C'était avant tout le lycée des fils d'ouvriers accusant un retard scolaire (taux de présence pour cette catégorie : 46%). Il n'accueillait pratiquement pas d'enfants de cadre « à l'heure » (6% des garçons, 1% des filles).

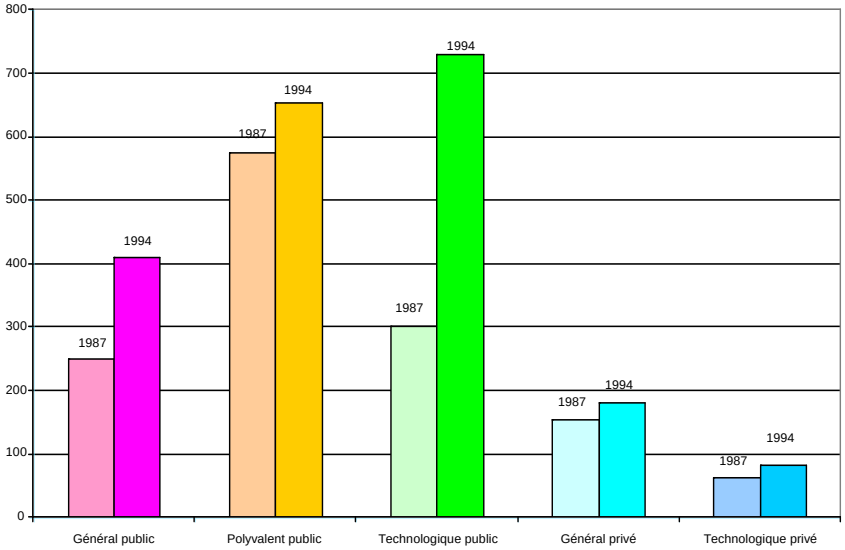
Le lycée polyvalent général, l'ex-lycée de filles, lui, était beaucoup moins contrasté que les trois autres. Les taux de présence des différents types d'élèves s'éloignaient assez peu de la moyenne. Il se distinguait néanmoins en ceci qu'il restait un lycée à dominante féminine, que les élèves d'origine modeste le fréquentaient un peu plus que les élèves d'origine aisée, mais surtout que les chances de le fréquenter étaient toujours plus fortes, dans chaque catégorie, pour les élèves en retard que pour les élèves à l'heure. Comme c'était un établissement composite en matière de séries, c'est dans la répartition en son sein des différents types d'élèves selon les séries que les contrastes apparaissaient, les bons élèves se concentrant dans les séries scientifiques ou, pour les filles, la série littéraire, les moins bons dans les séries technologiques tertiaires et dans la série « économique et sociale » (à cette époque la série « économique et sociale » était la filière de prédilection des jeunes gens d'origine aisée *en retard* [Convert & Pinet, 1989]).

L' « explosion scolaire » réfractée par les établissements

Ce n'est pas le lieu de redire ici les circonstances qui ont produit en France la croissance des effectifs qu'ont connu les lycées entre 1986 et 1995. Engagée à un moment de diète budgétaire, cette croissance des effectifs n'est pas allée de pair avec la construction de nouveaux établissements (Prost, 1997). Du coup les effectifs des classes de lycées ont eux-mêmes explosé. Ce n'est que dans la seconde moitié de la période que, les collectivités locales ayant pris le relais de l'Etat, de nouveaux lycées ont été créés, peu de temps d'ailleurs avant que la tendance démographique se renverse.

Sur l'agglomération observée, les effectifs de l'ensemble des classes terminales passent de 1347 élèves en 1987 à 2060 élèves en 1994, soit une progression de 53% des effectifs, avec un nombre d'établissements égal. Mais la progression a été très différente selon les établissements, faible dans les établissements privés, forte dans les établissements publics.

Graphique 1. Progression des effectifs des classes terminales des différents établissements entre 1987 et 1994



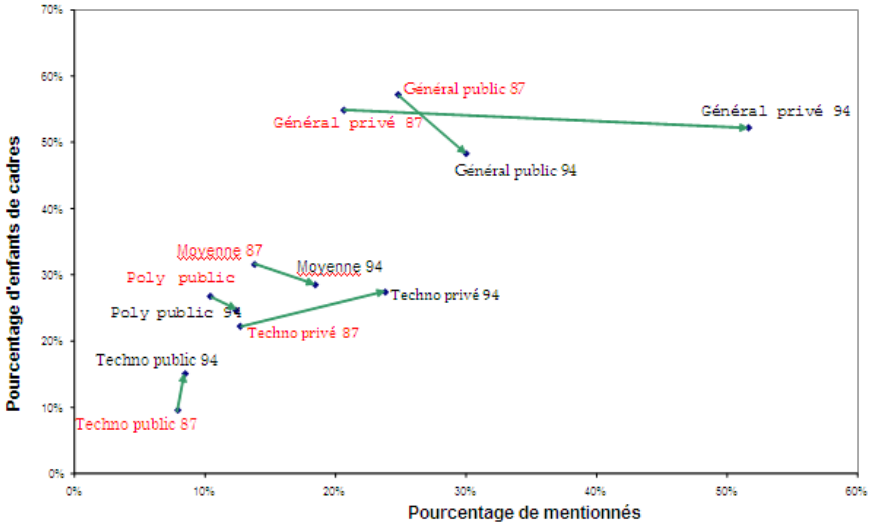
Source : Rectorat de Lille

On le voit, l'essentiel de la croissance démographique est assumée par deux établissements : le lycée « général public », et plus encore l'établissement « technologique public ».

Comment ces différences de régimes démographiques se sont-elles traduites en termes de répartition des publics et, par voie de conséquence, en termes de composition scolaire et sociale de chaque établissement ? Pour répondre à la question, comparons l'état du système au début (1987) et à la fin (1994) de l'explosion démographique.

On peut représenter les changements dans la composition scolaire et sociale de façon simple en caractérisant les établissements par deux indicateurs : un indicateur de qualité sociale -le pourcentage de leurs élèves qui sont issus d'une famille de cadres- et par un indicateur de qualité scolaire, le pourcentage de leurs élèves qui obtiennent une mention au baccalauréat. L'espace des établissements ainsi caractérisé évolue comme suit entre 1987 et 1994 (cf. graphique 2).

Graphique 2. Évolution de la qualité scolaire et sociale des établissements entre 1987 et 1994



Source : Rectorat de Lille

L'ensemble (« moyenne ») suit une inflexion vers le bas (effet de « démocratisation » produit par l'ouverture des portes des lycées) et une inflexion vers la droite (augmentation globale du taux de mentions). Le lycée « polyvalent public », dont les effectifs ont cru modérément, est celui qui change le moins, socialement et scolairement. Il suit la tendance générale (« moyenne ») tout en voyant tout de même se dégrader relativement sa qualité scolaire (le nombre de ses mentions croît moins que la moyenne). Le lycée « général public » connaît une baisse forte du pourcentage d'enfants de cadres (même si elle reste encore élevée en fin de période) sans connaître de dégradation de sa qualité scolaire[50].

50 Voilà un cas où la « boîte noire » des mécanismes d'affectation peut être entrouverte : à cette époque, le lycée a dû accepter qu'un quartier périphérique défavorisé soit adjoint à sa carte scolaire jusque-là très centrale. Ce quartier lui apportait 10% des effectifs. Mais il veillait notamment par le recrutement privilégié d'élèves issus du collège associé, à ne pas voir son recrutement se démocratiser outre mesure : « En seconde, normalement, on brasse les cartes, disait son Proviseur (1997), mais j'ai demandé et obtenu une dérogation pour que les élèves du collège

Le croissance très limitée des effectifs du lycée « général privé » va de pair avec une sélectivité scolaire *de facto* beaucoup plus forte qu'au début de la période : le niveau de performances moyens de ses élèves explose littéralement : plus de 50% de ses élèves obtiennent désormais une mention.

Quant au « technologique public », il voit, contre la tendance générale, augmenter le pourcentage de ses élèves enfants de cadres (mais il reste toujours très bas) en même temps qu'il ouvre des séries générales (cf. *infra*) mais sans améliorer la qualité moyenne de ses élèves (mesurée au taux de mentions).

Ces mouvements démographiques et les changements de public qu'ils entraînent vont également de pair avec des changements dans la structure des filières de baccalauréat préparés (cf. tableau 2).

Les établissements dont la croissance est faible et la « sélectivité » scolaire accrue voient s'étoffer leurs sections scientifiques. C'est le cas du lycée « polyvalent public », qui voit progresser ses effectifs de la série C au détriment de la série B, mais plus encore celui du lycée « général privé » qui voit baisser fortement ses effectifs en série A au profit de ceux des séries C et D. Le lycée « général public », lui, crée une classe de B (il n'en avait pas en début de période) qui va accueillir ses moins bons élèves[51] et parallèlement–conséquence sans doute de sa féminisation- voit ses effectifs croître en série A, contre la tendance générale, au détriment de ses classes de série C qui se maintiennent comme îlots d'excellence[52].

Mais c'est le lycée technologique public dont le changement de composition est le plus spectaculaire. Il profite de la croissance de ses

---

soient prioritaires pour le lycée ». De fait, 4 « secondes » sur 10 étaient alimentées par le collège.

51 En 1997, le Proviseur disait : « Je remplis très facilement les 1ère S, facilement les L, mais ES, c'est quand même le moyen de ne pas aller dans le lycée à côté [le « polyvalent public »], de rester à XX. Mais c'est aussi que ES est tout récent dans la maison. »

52 Les classes de terminales C de cet établissement comptent 60% de « mentionnés » et 5% d'éliminés en 1994 contre respectivement 30% et 22% pour l'ensemble des classes de ce lycée.

effectifs pour élargir sa palette et développer l'enseignement général, en séries B, C et D (les séries générales, B, C et D, qui représentaient 7% de ses effectifs en 1987 en représentent 23% en 1994), et attirer vers ses classes des élèves d'origine populaire et d'autres d'origine plus aisée et de réussite scolaire moyenne.

Tableau 2. Évolution de la composition scolaire des lycées entre 1987 et 1994, en %

Établissements	Général Public		Polyvalent Public		Technologique Public		Général Privé		Technologique Privé		Total	
Séries	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994
A (littéraire)	30	37	26	26			26	16			20	17
B (économique et social)		4	17	14	5	14	17	18			10	12
C (Mathématiques et Sciences physiques)	37	28	6	11	2	4	14	17			11	12
D (sciences naturelles)	34	31	18	19		5	42	49			19	18
E (Mathématiques et technologie)					9	9					2	3
F sauf F8 (Technologies industrielles)			4	3	33	33					9	10
F8 (Technologies médicosociales)					14	14					3	3
G (Technologies tertiaires)			30	26	37	37			100	100	26	24
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Rectorat de Lille

Cet élargissement de la palette du lycée « technologique public » vers les séries générales, que l'on retrouve dans la plupart des anciens lycées technologiques (cf. infra), est un des mécanismes qui expliquent un phénomène qui s'observe dans l'Académie de Lille comme dans la plupart des autres, à savoir le caractère tendanciellement « égalisateur » de la démocratisation (Merle 2000). Dans la plupart des académies, la démocratisation d'ensemble ne s'est pas faite au prix d'une ségrégation sociale accrue entre séries de baccalauréat, mais au contraire il y a eu, parallèlement à la démocratisation globale, un léger resserrement des profils sociaux des séries du baccalauréat. La création de séries générales dans des établissements traditionnellement fréquentés par l'aristocratie ouvrière a contribué à favoriser l'accès aux séries générales de ce type d'élèves et à provoquer ce resserrement des profils sociaux. C'est le cas même pour la série C, traditionnellement la plus sélective scolairement et socialement, dont on observe que l'ouverture d'une classe complète dans l'établissement « technologique public » (29 élèves en 1994) profite avant tout à des élèves originaires de familles d'ouvriers, d'agents de maîtrise, de techniciens, de retraités, de petits indépendants : les élèves issus de ces familles constituent 52% des élèves de C dans le lycée « technologique public » contre 29% de l'ensemble des élèves de série C du bassin. En contrepartie, ces élèves de série C, élus du lycée technologique, ont de moins bonnes performances scolaires que les élèves de série C des autres établissements : 28 % seulement seront « mentionnés » contre 48% pour l'ensemble des élèves de série C de l'agglomération, 34 % seront « éliminés » au baccalauréat contre 12% pour l'ensemble des élèves de série C de l'agglomération.

Pour synthétiser les effets des changements morphologiques et scolaires sur la composition scolaire et sociale des établissements, prenons l'exemple de l'évolution de 1987 à 1994 des taux de présence dans les cinq établissements d'une même catégorie d'élèves, les jeunes gens issus des familles de cadres (tableau 3).

Tableau 3. Évolution des taux de présence dans les différents établissements de la catégorie des « garçons d'origine cadre » entre 1987 et 1994, en %

	Garçon d'origine cadre				Ensemble	
	A l'heure		En retard			
Lycée	1987	1994	1987	1994	1987	1994
Général public	52	43	24	23	19	20
Polyvalent public	23	13	38	24	43	32
Technologique public	6	16	11	36	22	35
Général privé	18	28	25	11	12	9
Technologique privé	1	0	3	6	5	4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	93	122	101	159	1347	2060

Source : Rectorat de Lille

Chez les élèves de cette catégorie qui sont « à l'heure », on observe un « déplacement » très net du lycée général public (-9%) et du lycée polyvalent public (-10%) vers le lycée général privé (+10%) et vers le lycée technologique public (+10%). La baisse dans le lycée polyvalent au profit du lycée technologique peut s'expliquer par le fait que le premier ne connaît qu'une croissance faible de ses effectifs alors que le second explose et augmente son offre en séries générales. Mais la substitution « général public » / « général privé » n'a pas cette signification puisqu'ici, c'est l'inverse : c'est le premier qui augmente ses effectifs et le second qui contient les siens. On peut sans doute parler chez ses bons élèves d'origine aisée d'une désaffection relative pour le premier, contemporaine de sa relative massification, au profit du second.

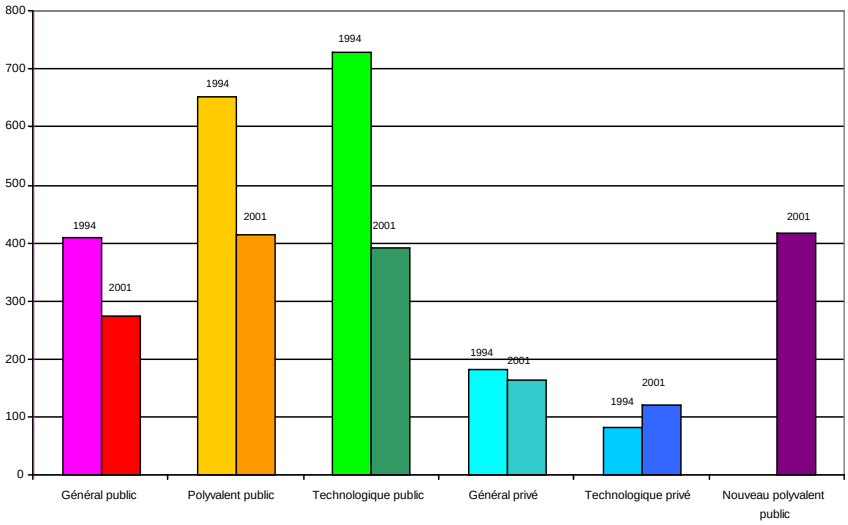
Pour ceux de ces élèves qui accusent un retard, on observe le même glissement du « polyvalent public » vers le « technologique public », mais du côté du lycée « général privé » les choses sont toutes différentes de ce qu'elles sont pour les élèves à l'heure : tout se passe comme si les enfants de cadres en retard étaient désormais contraints de déserter le lycée « général privé » (-14%) au profit des établissements technologiques et notamment du « technologique public » (+25%). Nous avions vu ce lycée « général privé » indulgent

au retard scolaire pour cette catégorie d'élèves en début de période ; il l'est beaucoup moins au moment du sommet de la vague démographique.

Le reflux démographique d'après 1995 et ses conséquences

Le reflux des effectifs après 1995, et la construction d'un nouvel établissement en périphérie de l'agglomération, changeront un peu cette configuration. Si l'on observe la situation en 2001, à un moment où s'est installé un nouveau régime stable des effectifs et des taux d'accès au baccalauréat, on voit que la baisse des effectifs a été très sensible entre 1994 et 2001 dans les trois établissements publics, notamment le lycée « technologique public ». Comme au moment de la hausse, les établissements privés suivent une évolution de leurs effectifs relativement indépendante de la tendance générale. Le lycée « général privé » ne perd que 7% de ses effectifs, et le lycée « technologique privé » connaît même une croissance sensible.

Graphique 3. Progression des effectifs des classes terminales des différents établissements entre 1994 et 2001



Source : Rectorat de Lille

Ces mouvements démographiques « à la baisse » produisent à nouveau des redistributions dans la composition scolaire et sociale des établissements, sur fond de légère dé-démocratisation globale et de croissance du niveau nominal de performances (voir graphique 4)[53]. Le lycée « général public » connaît le même mouvement que la « moyenne » mais de façon accentuée : il s'était fortement démocratisé quand il était en expansion ; en se contractant, il « s'embourgeoise » de nouveau tout en voyant les performances moyennes de ses élèves s'élever.

En maintenant ses effectifs dans une tendance globale à la baisse, le lycée « général privé » voit s'accentuer la sélection sociale de son public mais au détriment des performances scolaires moyennes, qui subissent une forte chute par rapport à 1994 (même si elles restent tout à fait honorables). Il conserve sa vocation initiale d'accueil des enfants de catégories sociales élevées, et particulièrement de la bourgeoisie du « privé » (chefs d'entreprise, professions libérales, cadres du secteur privé), mais il a aussi « débauché » semble-t-il une partie de la bourgeoisie du « public » au détriment du lycée « général public ».

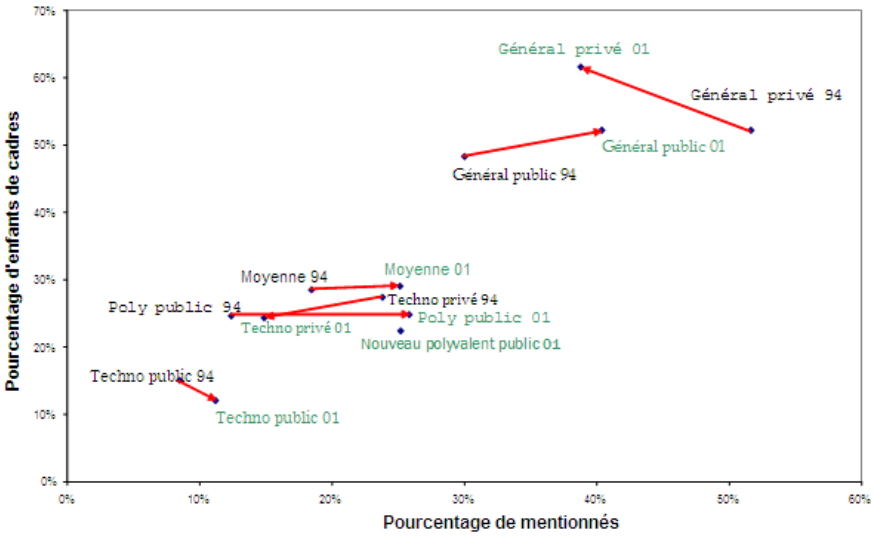
L'établissement polyvalent conserve le même profil social tout en améliorant plus que la moyenne ses performances. Son profil est très proche de celui du nouvel établissement créé en périphérie (« nouveau polyvalent public »).

Mais les changements les plus significatifs liés au reflux concernent les établissements technologiques, qui voient s'inverser l'un et l'autre le processus d'embourgeoisement relatif qu'ils avaient connu lors de la période d'expansion. La part des élèves d'origine modeste augmente dans l'un et l'autre contre la tendance d'ensemble, avec une forte baisse des performances moyennes dans le cas du privé, une hausse inférieure à la moyenne dans le cas du public. Significatif aussi est le repli simultané du lycée technologique public vers ses vocations

53 Le pourcentage de mentionnés continue en effet de croître, passant de 18% à 25%. Remarquons que quelle que soit la tendance de la démographie lycéenne, qu'elle croisse, baisse, stagne, le pourcentage de mentionnés, lui, ne connaît qu'une tendance, la croissance.

traditionnelles : ses séries générales qui avaient constitué jusque 31% des effectifs au plus fort de la vague retombent à 25% en 2001.

Graphique 4. Évolution de la qualité scolaire et sociale des établissements entre 1994 et 2001



Source : Rectorat de Lille

En résumé, conformément à la logique, les établissements privés, qui ont contenu leurs effectifs en période de hausse, ont vu s'accroître la qualité scolaire moyenne de leur public. Les établissements publics ont accueilli des élèves en nombre croissant. L'un, le lycée classique, détenteur d'un grand prestige à l'origine, a maintenu des îlots d'excellence, mais il n'a pas échappé à une certaine désaffection de la part des familles les plus attachées à la réussite scolaire dont certaines lui ont préféré, au plus fort de la massification, le lycée privé. L'autre, le lycée technologique, a profité au contraire, de la très forte hausse de ses effectifs pour ouvrir des classes « générales », attirant un public moins massivement ouvrier qu'à l'origine. Au moment de la rétraction des effectifs, accentuée ici par la concurrence produite par l'ouverture, à contre-temps, d'un nouvel établissement, les causes inverses produisent les effets inverses. L'ensemble de la population lycéenne connaît une (légère) dé-démocratisation. Les lycées privés,

qui maintiennent ou accroissent leurs effectifs alors que la population lycéenne se raréfie voient la qualité scolaire moyenne de leur public baisser. Les lycées publics, général et polyvalent, pour qui la charge de la massification est allégée par le nouvel établissement, maintiennent leur position. Le lycée technologique qui est celui sur lequel s'exerce, à la hausse puis à la baisse, les plus fortes pressions démographiques, peine désormais à alimenter les séries générales qu'il avait ouvertes en période de vaches grasses et tend à se replier sur sa vocation initiale, produisant *in fine* une inversion du phénomène de « démocratisation égalisatrice » qui avait accompagné la massification[54].

De l'agglomération à l'académie

Un système scolaire local n'est jamais identique à un autre. L'histoire locale est toujours singulière et beaucoup de phénomènes sont contingents, ou en tout cas échappent à la généralisation. Dans le cas de figure que nous venons d'étudier, la création d'un nouvel établissement (événement qui ne s'est produit que sur quelques marchés locaux) a allégé la charge démographique des lycées publics, et en particulier celle du lycée « général public » qui réussit par ailleurs à maintenir sa réputation et à rétablir sa position, parce qu'il est parvenu, grâce à une dérogation, à limiter les effets de sa carte scolaire en s'appuyant sur son collège. Ces singularités, ces contingences justifient de raisonner à l'échelle locale. C'est à cette échelle, pour ce niveau d'enseignement, que les établissements sont en interdépendance compétitive pour cette ressource que constitue, pour eux, les élèves. Et l'on fait disparaître ces effets d'interdépendance quand on éloigne l'objectif au niveau d'une académie ou au niveau national.

Il faut bien pourtant tenter de généraliser. Nous allons essayer de le faire en étudiant les mêmes « déplacements » de populations d'élèves entre types d'établissements mais à l'échelle d'une académie entière. En passant de l'observation à l'échelle de l'agglomération à

54 Il est à noter que les lycées technologiques sont, dans le même temps, victimes d'une autre concurrence, « par le bas » cette fois, celle de l'enseignement professionnel.

l'observation à l'échelle de l'académie, nous n'observons plus le fonctionnement d'un espace d'interdépendance, mais la résultante du fonctionnement *d'une série* d'espaces d'interdépendance singuliers. Quels sont donc, parmi les résultats obtenus sur l'observation d'un système scolaire local, ceux que l'on peut « généraliser » c'est-à-dire que l'on retrouve à une distance statistique plus grande ?

Nous avons classé les établissements de l'académie (n=127) en six catégories, en fonction de la composition de leurs filières au début de la période d'observation, l'année 1987 (ou s'ils ont été créés après, au moment de leur création) et de leur caractère public ou privé : nous classerons comme « général » un établissement qui ne préparait qu'aux baccalauréats généraux (A, B, C et D, dans la nomenclature de l'époque[55]), comme « technologique », un établissement qui ne comptait que des séries F et/ou G et, parfois, des séries générales mais de façon marginale, et comme « polyvalent », un établissement où les séries générales sont majoritaires et les séries technologiques (G, le plus souvent) minoritaires. Les établissements peuvent évoluer dans leur composition au cours de leur période, mais ils resteront classés dans le type qui est le leur au début de la période d'observation.

Sur l'ensemble de l'académie comme dans l'exemple local, l'essentiel de la croissance entre 1987 et 1994 a été absorbée par les lycées publics, et en particulier par les lycées technologiques. La population lycéenne augmente de 14 272 personnes entre ces deux dates (+53% d'augmentation), les lycées publics en absorbent 11 496, les lycées privés 2 680[56] ; les lycées technologiques publics connaissent une augmentation de leurs effectifs de +74%. Les évolutions concomitantes dans la composition scolaire et sociale des établissements sont très proches de celles que nous avions observées sur l'exemple local, avec notamment (graphique 5) :

- une forte démocratisation de l'ensemble des lycées « généraux publics » sans dégradation ni amélioration de leur qualité scolaire relative (les lycées publics polyvalents, eux, les plus nombreux,

55 Le baccalauréat E, bien que classé « général », ne se préparait que dans des lycées technologiques.

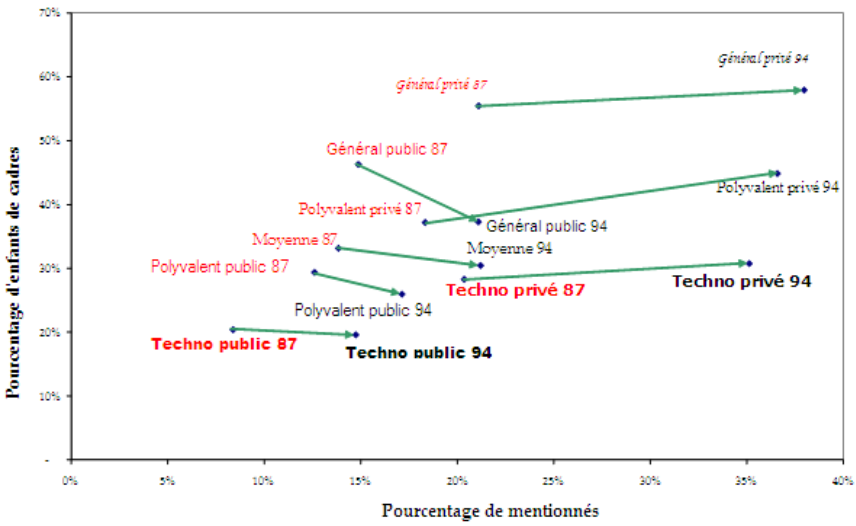
56 Restent 96 élèves dans des établissements « autres ».

suivent la tendance générale tout en voyant tout de même se dégrader relativement leur qualité scolaire[57]).
- tous les lycées privés, qu'ils soient généraux, polyvalents ou technologiques voient la qualité scolaire de leur public (pourcentage de « mentionnés ») croître dans de très fortes proportions et leur recrutement social s'élever légèrement, contre la tendance générale à la « démocratisation ».

- La seule différence significative avec l'exemple local est le comportement des lycées « technologiques publics » : au niveau agrégé, ils connaissent une légère démocratisation et une amélioration moyenne de leurs taux de « mentionnés ». La différence avec l'exemple local tient au fait que les tonalités sociales des lycées, avant l'explosion scolaire, étaient, dans l'exemple local, beaucoup plus accusées qu'elles ne le sont au niveau agrégé : l'établissement « général public » y était très « bourgeois » (57% d'enfants de cadres), l'établissement « technologique public » très « ouvrier » (moins de 10% d'enfants de cadres), tandis qu'au niveau académique, les établissements technologiques publics comptaient tout de même, en 1987, plus de 20% d'enfants de cadres. Ils avaient une moindre marge d'« embourgeoisement » possible.

57 Croissance du nombre de « mentionnés » inférieure à la moyenne.

Graphique 5. Évolution de la qualité scolaire et sociale des établissements de l'Académie de Lille entre 1987 et 1994



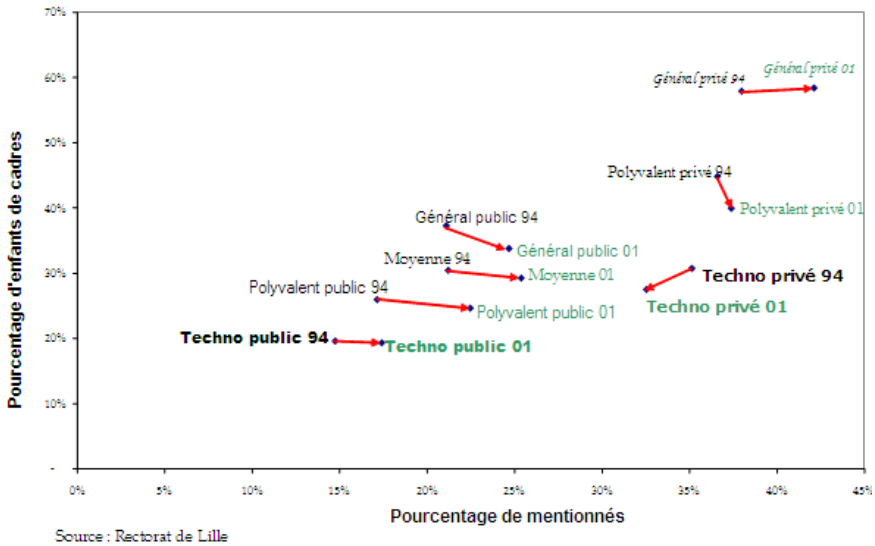
Source : Rectorat de Lille

Pour la période de reflux des effectifs (1994-2001) les résultats divergent sensiblement entre l'exemple local et le niveau académique, au moins sur un point : la relation entre les lycées généraux, publics et privés… D'abord, la chute des effectifs entre 1994 et 2001 est moindre que dans l'exemple local : -14% contre -33% pour les lycées de l'exemple local, qui étaient touchés à la fois par la baisse globale de la démographie lycéenne et par la création d'un nouvel établissement à proximité. La répartition de la baisse selon les types d'établissements, en revanche, est semblable à ce qu'elle est dans l'exemple local : baisse dans les établissements publics, moindre baisse dans les établissements généraux privés, hausse dans les établissements technologiques privés.

Sur l'évolution concomitante des compositions scolaires et sociales (graphique 6), la grande différence entre l'exemple local et le niveau agrégé réside dans l'évolution des deux types de lycées généraux, le public et le privé. Dans l'exemple local, le lycée privé perdait du

terrain, de 1994 à 2001, sur le plan de la qualité scolaire, et voyait s'accentuer la présence en enfants de cadres ; le lycée public repartait à la hausse en terme de recrutement social tout en améliorant la qualité scolaire moyenne de ses élèves. Au niveau de l'académie, l'ensemble des lycées généraux publics continuent de se démocratiser, les lycées généraux privés voient s'accentuer chez eux la présence des enfants de cadres *tout en continuant à progresser en qualité scolaire nominale* au même rythme que l'ensemble. Cette différence tient sans doute à ce que le lycée « général public » de l'exemple local était à l'origine beaucoup plus sélectif, socialement et scolairement, que ne le sont, en moyenne, les lycées généraux publics de l'ensemble de l'académie. Il occupait le « sommet » de la hiérarchie locale, sociale et scolaire, alors qu'au niveau académique, en moyenne, les lycées généraux privés sont très « au-dessus », sur les deux plans, des lycées généraux publics, et ce, dès le début de la période d'observation. En outre, dans l'exemple local, la création d'un nouvel établissement public polyvalent, a contribué à répartir la charge de la « démocratisation » et a permis à l'établissement public de conserver ses bons élèves d'origine sociale élevée, notamment ceux issus du collège associé et à maintenir ainsi sa position relative.

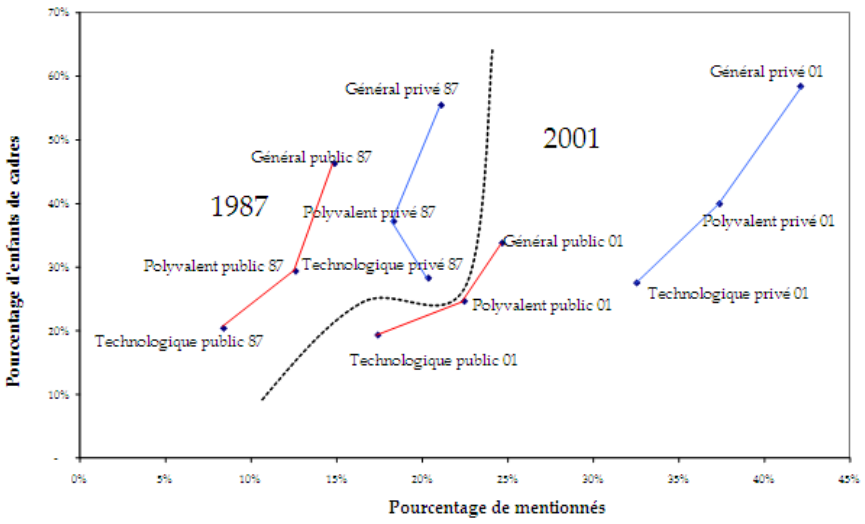
Graphique 6. Évolution de la qualité scolaire et sociale des établissements de l'Académie de Lille entre 1994 et 2001



Source : Rectorat de Lille

On voit dans le graphique suivant qui donne les positions respectives des six types d'établissements en 1987 et en 2001, à quel point, à la faveur des changements démographiques, les écarts se sont creusés entre les établissements publics et les établissements privés, tant sur le plan de l'origine sociale de leurs élèves que sur celui de leur niveau relatif de performances scolaires[58], et à quel point les lycées généraux publics, dans leur ensemble, se sont démocratisés[59].

Graphique 7. Position des six types d'établissements dans l'espace socio-scolaire en 1987 et en 2001



Source : Rectorat de Lille

58 La question peut se poser de savoir si, comme dans le cas de l'exemple local, les lycées publics ont conservé des îlots d'excellence avec leurs meilleures classes. Il ne semble pas que ce soit le cas. Dans les classes de S spécialité mathématiques, les résultats au bac des élèves des lycées (généraux) privés sont nettement meilleurs que ceux des lycées (généraux) publics : 9% de mentions « très bien » contre 5%, 64% de mentions au total contre 41%, 5% d'éliminés contre 18%.

59 Dans le cas des lycées « généraux » publics -cause ou conséquence ?- la composition de leurs filières a changé puisqu'ils comptent en 2001, 16% de leurs élèves en filières technologiques (STT avant tout) contre 0% par définition au début de la période. Leurs homologues privés eux restent purement « généraux » pendant toute la période : moins de 1% de filières technologiques en 2001 dans ce type d'établissement.

En définitive, si tant est que ses résultats se retrouvent dans les autres académies, l'enseignement secondaire long en France aura subi deux révolutions, l'une quantitative, l'autre qualitative. Révolution quantitative : les enfants des catégories populaires sont entrés massivement au lycée (+104% d'enfants d'ouvriers entre 1987 et 2001 sur l'Académie de Lille). Mais leur répartition dans les différents types d'établissements est restée sensiblement la même malgré les changements démographiques : ils sont, avant comme après la « vague des 80% », très peu présents dans l'enseignement privé, peu présents dans les lycées généraux publics (autour de 10-12%), et massivement présents dans les lycées publics polyvalents et technologiques.

Tableau 4. Répartition des enfants d'ouvriers selon les six types d'établissements. Comparaison 1987-2001, en %

Catégorie sociale d'origine	Ouvriers Qualifiés		Ouvriers non Qualifiés	
Lycée	1987	2001	1987	2011
Général public	10	11	10	12
Général privé	3	3	3	1
Technologique public	26	23	26	26
Technologique privé	6	8	5	6
Polyvalent public	52	52	56	54
Polyvalent privé	2	3	1	1
Total	100	100	100	100
Effectif	3925	8463	932	1470

Source : Rectorat de Lille

Révolution qualitative : les enfants de cadres ont vu leur nombre varier très peu pendant la période de « massification » scolaire : +6%. Ces catégories sociales, familières depuis longtemps du lycée, y scolarisaient déjà, avant la « vague des 80% », la quasi-totalité de leurs enfants. L'ouverture des portes des lycées n'a pas eu sur elles d'effets quantitatifs importants. Elle a eu en revanche des effets qualitatifs :

leur répartition dans les différents établissements a changé significativement. On observe sur 15 ans, pour toutes les catégories, un déplacement du public vers le privé, qui s'opère avant tout pour les enfants de la « bourgeoisie privée » (professions libérales et cadres administratifs et commerciaux du secteur privé), mais qui touche également la catégorie traditionnellement la plus fidèle à l'enseignement public, les professeurs et professions scientifiques. Aujourd'hui le lycée « général » privé est devenu l'établissement privilégié des élites économiques ; il tend à le devenir pour les élites intellectuelles.

Tableau 5. Répartition des enfants de cadres selon les six types d'établissements. Comparaison 1987-2001, en %

Catégorie sociale d'origine	Professions Libérales		Cadres sup. de la fonction publique		Professeurs, professions scientifiques		Cadres administratifs et commerciaux du secteur privé		Ingénieurs	
Type de lycée	1987	2001	1987	2001	1987	2001	1987	2001	1987	2001
Général public	21	12	23	18	31	19	21	13	21	16
Général privé	29	40	12	13	8	15	21	29	20	24
Technologique public	6	5	12	14	12	12	10	10	11	11
Technologique privé	4	5	3	4	3	4	10	10	7	10
Polyvalent public	34	31	48	48	45	47	33	30	38	35
Polyvalent privé	6	7	2	4	1	4	5	7	4	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1061	1082	1242	775	599	1269	1651	1960	1189	1019

Source : Rectorat de Lille

Conclusion

En résumé, l'observation des effets de la démographie scolaire à l'échelle d'un système scolaire local, puis à l'échelle d'une académie, permet de mesurer précisément les « déplacements » de clientèles qui se sont opérés au moment de la « massification » des années 1980-90 puis du léger repli démographique qui l'a suivie. Un premier résultat significatif concerne le rôle des lycées à tonalité technologique. De fait, ce sont eux qui ont supporté le plus gros de l'accroissement démographique. Ils en ont profité pour élargir leur palette en direction des filières générales, notamment scientifiques, et en offrir l'accès à un plus grand nombre d'élèves d'origine modeste. Ce mouvement a sans doute contribué à empêcher que ne s'opère, sur fond de démocratisation globale, une ségrégation sociale accrue par les séries. Mais le résultat le plus significatif est sans doute la désertion relative par la clientèle traditionnelle des lycées, et notamment celle des cadres intellectuels, du lycée « classique public de centre-ville » qui avait longtemps eu leur faveur, notamment parce qu'il compte souvent des classes préparatoires réputées, au profit du lycée classique privé.

Références bibliographiques

CONVERT, B. & PINET, M. (1989). Les classes terminales et leur public. *Revue Française de Sociologie*, 30(2), 211-234.

DELVAUX, B. & VAN ZANTEN, A. (Eds). (2006). Les espaces locaux d'interdépendance entre établissements : une comparaison européenne. *Revue française de pédagogie*, 156.

MAROY, C. & VAN ZANTEN, A. (2007). Régulation et compétition entre établissements scolaires dans six espaces locaux en Europe. *Sociologie du Travail*, 49(4), 464-478.

MERLE, P. (2000). Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve. *Population*, 55(1), 15-49.

PROST, A. (1997). *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*. Paris : Seuil.

VAN ZANTEN, A. & OBIN, J-P. (2008). *La carte scolaire*. Paris : Presses Universitaires de France.